



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le SIX MARS

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 20 février 2023 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE- B. MONTAGNE Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – A. CARRU MARTEL- J.L. GIRAUD - J. HENSELER - S. LAINE- C. MENARD - E. MENUT- N. PIGAGLIO - M. RAYNAUD - A. RASKIN -J. RAYNAUD

Conseillers Municipaux

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à G. BARRA), M. BODY (pouvoir à J. RAYNAUD), N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG)

Absents non excusés : N. PERRICHON, M. MARTEAU

FUTURE MÉDIATHÈQUE – POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont validé en 2022, le Projet Scientifique, Economique et Culturel de la médiathèque, dans lequel sont listés les thématiques de la politique documentaire tourrettanne.

Celle-ci cependant connaît une évolution, je vous propose donc de valider les 6 points orientant le fonds documentaire.

- Le fonds local est « l'enracinement de la bibliothèque dans la ville et le terroir qui l'entoure ».
- **Le fonds environnement et biodiversité, l'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale, le développement durable, la faune et la flore locales, la protection de l'environnement, le jardinage avec les enfants (rajouté).**
- Le fonds jeunesse spécifique autour des mangas, de la littérature japonaise, des animations jeunesse.
- Le fonds adulte autour de l'art et des livres d'art, de la culture.
- Le bien vieillir, l'intergénérationnel, la médiation numérique pour les seniors.
- **La philosophie, la psychologie, la philosophie ancienne et occidentale moderne (rajouté).**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE VALIDER** la politique documentaire composée des six points listés.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr